



lundi 2 mars 2026

PAS DE HAINE DANS NOS RANGS !

À l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire, un personnel de surveillance en formation a découvert sur la porte de sa chambre une croix gammée accompagnée d'insultes à caractère antisémite. Les faits se sont reproduits et la violence s'est prolongée sur les réseaux sociaux.

Pour le **SNEPAP-FSU**, c'est intolérable. Nous apportons notre soutien total au personnel ciblé. Aucun agent, en formation ou en poste, ne doit rester seul face à l'injustice.

L'ENAP est l'école du service public et de la République. Elle forme celles et ceux qui auront la responsabilité d'exercer l'autorité de l'État dans le respect du droit et de la dignité humaine. Quand la haine s'exprime dans ses murs, c'est toute l'institution qui est atteinte.

Le secteur Personnel de Surveillance du **SNEPAP-FSU** condamne, sans ambiguïté ces actes et affirme avec force que :

- L'antisémitisme est un délit.
- Ces actes de haine sont incompatibles avec nos missions.
- Aucun personnel ne doit être pris pour cible.
- L'ENAP doit être un espace sûr, exigeant et protecteur.

Nous ne défendons pas une posture d'affichage. Nous défendons un cadre professionnel clair : **On ne sert pas la République en piétinant ses principes.**

NOS VALEURS NE SONT PAS NÉGOCIABLES !

Le **SNEPAP-FSU** porte :

- La défense inconditionnelle de la dignité humaine.
- La lutte contre toutes les discriminations.
- La protection effective des personnels.
- Une conception humaniste et républicaine du service public pénitentiaire.

Les personnels pénitentiaires exercent un métier d'autorité. Cette autorité ne peut s'appuyer que sur l'exemplarité, la neutralité et l'humanisme.

Pour le secteur Personnel de Surveillance du **SNEPAP-FSU** des mesures immédiates et efficaces doivent être prises :

Une protection immédiate de l'élève concerné

- Sécurisation de son hébergement.
- Accompagnement psychologique.
- Mise en œuvre de la protection statutaire et assistance institutionnelle dans les procédures pénales que la victime et ses proches ont à tenter.

L'ouverture d'une enquête administrative et pénale

- Identification rapide des auteurs.
- Transmission systématique au parquet.

Une réponse disciplinaire, sans complaisance, à la hauteur du préjudice

- Suspension conservatoire immédiate des personnes mises en cause s'il s'agit d'agents pénitentiaires.
- Sanctions exemplaires si les faits sont établis.

Un plan de prévention à l'ENAP

- Rappel formel du cadre légal et des faits auprès de l'ensemble de personnel présents sur le site.
- Formation sur les discriminations et les infractions à caractère raciste.
- Mise en place d'un dispositif de signalement anonyme sécurisé.

**LE SILENCE PROTÈGE LES AGRESSEURS.
LA SOLIDARITÉ PROTÈGE LES COLLÈGUES.**

L'antisémitisme n'est pas une opinion. C'est un délit. Une ligne rouge.

Le **SNEPAP-FSU revendique un service public pénitentiaire exigeant, protecteur et fidèle aux valeurs humanistes qui nous unissent.**

Pour le **SNEPAP-FSU, les valeurs d'extrême droite, dont la xénophobie et l'antisémitisme, sont à bannir. Elles portent dans leur sillage des préjugés discriminatoires, absurdes et toxiques pour la société et le vivre ensemble.**

Comptez sur notre vigilance !



Syndicat National de l'Administration Pénitentiaire

✉ 12-14 rue Charles FOURRIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr <https://twitter.com/snepap>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**